

Choisir la France

www.campusfrance.org

Chimie Biologie Agriculture Anthropologie Géographie
 Histoire Littérature Strasbourg Créteil Versailles Montpellier
 Économie Journalisme Sciences de l'éducation Gestion
 Langues Langues Basque Catalan Limousin Corse Occitan
 Biologie Arts Visuels Histoire Restauration Musique Droit
 12 Nantes Nantes Nice Bordeaux Aix Marseille
 Santé Développement durable Médecine Physique
 Lettres Pâtes Guadeloupe Nouvelle Calédonie Réunion
 Sciences de l'ingénieur Économie Environnement Psychologie
 Arts Beaux Arts Dijon Clermont-Ferrand Orléans Tours
 Langues et Sciences Arts plastiques Médecine Philosophie Art
 Lettres Sciences de l'éducation Versailles Montpellier Polytechnique
 Communication Santé Archéologie Aéronautique Laboratoire
 Langues Développement durable Littérature Cinéma Lyonnais
 Littérature Génétique Télécommunications Sciences de l'éducation
 Langues Littérature Langues de l'étranger



Amboise Caen Lyon Poitiers Rouen Angoulême
 Bordeaux Aix Marseille Grenoble Lille Toulouse
 Nouvelle Calédonie Réunion Martinique Guyane
 Clermont-Ferrand Orléans Tours Nancy Metz Mar

Chimie Biologie Agriculture Anthropologie Géographie
 Histoire Littérature Strasbourg Créteil Versailles Montpellier
 Économie Journalisme Sciences de l'éducation Gestion
 Langues Langues Basque Catalan Limousin Corse Occitan
 Biologie Arts Visuels Histoire Restauration Musique Droit
 12 Nantes Nantes Nice Bordeaux Aix Marseille
 Santé Développement durable Médecine Physique
 Lettres Pâtes Guadeloupe Nouvelle Calédonie Réunion
 Sciences de l'ingénieur Économie Environnement Psychologie
 Arts Beaux Arts Dijon Clermont-Ferrand Orléans Tours
 Langues et Sciences Arts plastiques Médecine Philosophie Art
 Lettres Sciences de l'éducation Versailles Montpellier Polytechnique
 Communication Santé Archéologie Aéronautique Laboratoire
 Langues Développement durable Littérature Cinéma Lyonnais
 Littérature Génétique Télécommunications Sciences de l'éducation
 Langues Littérature Langues de l'étranger

**CAMPUS
FRANCE**
campusfrance.org

**CAMPUS
FRANCE**
campusfrance.org

Anthropologie Géographie Télécommunications Sciences de l'ingénieur Écono
 mique Nouvelle Calédonie Réunion Martinique Guyane Basque Catalan Limousin C
 orse Occitan Gestion Histoire Beaux Arts Sciences politiques Sciences Arts plastiq
 ues Droit Marseille Géographie Toulouse Communication Santé Archéologie
 Montpellier Polytechnique français Paris Guadeloupe Nouvelle Calédonie Réu
 nion Langues Physique Droit Beaux Arts Agriculture Archéologie Océan
 ographie Histoire Nantes Angoulême Reims Dijon Clermont-Ferrand Orléans Tours
 Développement durable Psychologie Journalisme Sciences de l'éducation Ges

La France,
3^e pays d'accueil
pour les
étudiants étrangers



CHOISIR LA FRANCE

- p. 4 Introduction
- p. 8 Les diplômes
- p. 10 La formation doctorale
- p. 12 Les universités
- p. 14 Les Grandes Écoles
 - Les formations d'ingénieur
 - Les formations en commerce et management
- p. 16 Les écoles d'architecture
- Les écoles d'art ; les écoles spécialisées

VENIR ÉTUDIER EN FRANCE

- p. 18 Introduction
- p. 20 Le choix de la formation
- p. 22 S'inscrire dans un établissement français
- p. 24 Les bourses et financements
- p. 26 La demande de visa

VIVRE EN FRANCE

- p. 28 Introduction
- p. 30 Se loger
- p. 32 Travailler ; s'assurer
- p. 34 Combien coûte... ?

L'AGENCE CAMPUSFRANCE

SUR LA TOILE





5^{ème} puissance économique mondiale, la France doit ses performances à la qualité de ses formations et à sa capacité de recherche et d'innovation.



Choisir la France

Plus de 260 000 étudiants étrangers, soit environ 12% de la population étudiante, ont choisi d'étudier en France, ce qui fait d'elle le troisième pays d'accueil après les États-Unis et le Royaume-Uni.

Bénéficier d'une tradition de recherche et d'innovation scientifiques et technologiques de premier plan

La France doit ses performances à sa capacité de recherche et à ses réussites dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les biotechnologies, la santé et les mathématiques.

La récente mise en oeuvre des Pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur (PRES), nouvel outil d'échange et de mutualisation entre enseignement supérieur et recherche, réaffirme la volonté de maintenir les performances françaises au niveau international.

5^e puissance économique mondiale, la France est aussi l'un des pays les plus ouverts aux investissements étrangers.

Intégrer un des systèmes d'enseignement les plus diversifiés et les plus performants

Issue d'une longue tradition, l'excellence des formations françaises s'appuie sur un réseau national de plus de 3500 établissements d'enseignement supérieur publics et privés et de centres de recherche de renommée internationale : 83 universités, environ 200 écoles d'ingénieur, 200 écoles de commerce et management, 120 écoles supérieures d'art publiques, 20 écoles d'architecture. S'y ajoutent plus de 3000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des



secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design, ou encore les lycées préparant au Brevet de technicien spécialisé (BTS) ou aux concours d'entrée dans les grandes écoles (CPGE).

Assurer la qualité de sa formation

En 2007, 23,7 milliards d'euros, soit 1,3% du PIB, ont été consacrés uniquement à l'enseignement supérieur. Ce financement assure l'exigence et la garantie de qualité des diplômes délivrés. Dans les établissements publics, l'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (de 8000 à 14 000 euros par an). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, tout en garantissant la qualité des diplômes délivrés.

Il n'est fait aucune distinction entre les étudiants étrangers et les étudiants français : les exigences d'accès sont identiques, les diplômes délivrés et les coûts d'inscription sont les mêmes, quelle que soit la nationalité des étudiants.

Au cœur de l'Europe, les atouts du vivre en France

Une qualité de vie certaine

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants dans les domaines qui concernent tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permet tous les loisirs.

Un dynamisme culturel envié

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture réelle aux cultures du monde.

Au carrefour de l'Europe

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. La proximité de villes comme Amsterdam, Londres, Berlin, Bruxelles, Barcelone, Munich ou encore Milan, sont autant d'occasions de découvrir l'Europe le temps d'un week-end ou d'un plus long séjour. Preuve de la réalité européenne, de nombreux établissements français intègrent des parcours européens à leurs formations, pour des cours ou stages en entreprise, qui sont l'occasion d'enrichir l'expérience française de nouvelles découvertes et de nouveaux apprentissages.



La Francophonie, une ouverture sur le monde

La langue française, parlée par plus de **200 millions de personnes dans le monde**, est la langue officielle de 32 Etats répartis sur les 5 continents. Les trois capitales de l'Union européenne, Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg, sont francophones et, au sein de ses institutions, le français est langue de travail avec l'anglais et l'allemand. Le français est aussi l'une des deux langues de travail à l'ONU, l'une des deux langues officielles du Comité international olympique, une des langues officielles de l'Union africaine...

CampusFrance, l'agence nationale au service des étudiants étrangers pour la réussite de leur projet d'études en France

L'agence CampusFrance accompagne toutes les étapes du projet d'études : promotion, information, inscription en ligne, préparation au départ, accueil.

Le site **campusfrance.org** et les **Espaces CampusFrance** sont les moteurs de ce dispositif :

- **campusfrance.org** : s'informer, choisir sa formation du niveau Licence au niveau Doctorat, s'inscrire, préparer et financer son séjour...

- **Les Espaces CampusFrance** : 113 bureaux dans 80 pays pour accueillir et guider les étudiants.

campusfrance.org

> **CampusFrance dans mon pays**

La France, première destination touristique mondiale

Maison de la France, site officiel du tourisme en France
<http://fr.franceguide.com/>

Portail cartographique de la France (IGN)

<http://www.geoportail.fr/>

Agence française pour les investissements internationaux - AFII
<http://www.invest-in-france.org>



Les diplômes

Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour d'une architecture européenne commune – LMD – qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en ECTS* :

- **Licence** = 6 semestres = 180 ECTS (Baccalauréat + 3 années)
- **Master** = 10 semestres = 300 ECTS (Baccalauréat + 5 années)
- **Doctorat** = 16 semestres (Baccalauréat + 8 années)

- Les universités délivrent des diplômes nationaux qui possèdent la même valeur quel que soit l'établissement où ils ont été délivrés.
- Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion reconnues par l'État, dont les diplômes sont visés par le ministère de l'Éducation nationale, ou encore ont obtenu des labels ou des accréditations internationales.
- Le diplôme d'ingénieur est un diplôme national et les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).
- Les écoles d'art, les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales.

Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État.

GRADES		LE SYSTÈME L M D		
		Universités		
9	18 semestres (+ 9 années)	• Diplôme d'État de docteur en Médecine		
8	DOCTORAT 16 semestres (+ 8 années)	• Doctorat		Écoles d'art Écoles d'architecture Autres établissements (lycées, écoles spécialisées)
7			Grandes Écoles Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	
6	12 semestres (+ 6 années)	• Diplôme de docteur en Chirurgie dentaire • Diplôme de docteur en Pharmacie	• Mastère spécialisé - Ms • Master of Business Administration - MBA	• HMONP (Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre)
5	MASTER 10 semestres (+ 5 années) 300 ECTS	• Master recherche • Master professionnel • Diplôme d'ingénieur	• Diplôme d'ingénieur • Master of Science - MSc • Diplômes des écoles de commerce • Diplômes des Grandes Écoles	• Diplôme des Écoles d'art - DNSEP • Diplôme d'État d'architecte • Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...)
4				
3	LICENCE 6 semestres (+ 3 années) 180 ECTS	• Licence • Licence professionnelle		• Diplômes des Écoles d'art - DNAT - DNAP • Diplôme d'études en architecture
2	4 semestres (+ 2 années)	• Diplôme Universitaire de Technologie - DUT • Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques - DEUST	• Classe préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE	• Diplôme des Écoles d'art - DMA • Brevet de Technicien supérieur - BTS (Section de technicien supérieur dans les lycées)
1				

Fin d'études secondaires + Baccalauréat = Entrée dans l'enseignement supérieur

À savoir

*Crédits ECTS : (European Credit Transfer System), système européen de transfert de «crédits» académiques capitalisables et transférables en Europe. (60 ECTS pour une année)
http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc48_fr.htm

• Tous les étudiants étrangers en cours d'études supérieures dans leur pays peuvent demander une inscription dans l'enseignement supérieur français s'ils répondent aux critères d'admission.



La formation doctorale

Tous les étudiants titulaires du grade ou niveau de Master peuvent se porter candidats à une inscription en doctorat. La formation dure, en principe, 3 ans et permet l'obtention, après soutenance d'une thèse, du grade de docteur.

La recherche scientifique en France : une priorité

La France consacrait 2,16% de son PIB en 2006 (soit 38 milliards d'euros) aux activités de recherche publique et privée. En 2008, on recensait 67.000 doctorants et plus de 210.000 chercheurs, dont près de la moitié dans le secteur public.

Depuis 2005, plusieurs nouveaux dispositifs de mutualisation, de financement, d'évaluation de la recherche ont été mis en place, preuve à la fois de la volonté d'évolution et de la vitalité de la recherche française :

- l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui gère les financements sur projets de recherche ;
- de nouveaux outils de mutualisation : les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), les centres thématiques de recherche et de soins (CTRS), les pôles de compétitivité ;
- un soutien accru aux Départements Recherche et Développement (R&D) des entreprises.

La formation doctorale

Elle s'effectue au sein d'une équipe ou unité de recherche (UR), rattachée à une école doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse.

Majoritairement rattachées aux universités, les écoles doctorales fédèrent des équipes de recherche autour de thématiques scientifiques. Elles organisent et coordonnent les formations doctorales et garantissent la mise en œuvre de projets scientifiques cohérents.

La demande d'inscription en doctorat se fait auprès de l'école doctorale.

Plus d'1 doctorat sur 3 est obtenu par un étudiant étranger (38% en sciences, 38% en lettres et sciences humaines, 13% en droit et 11% en économie).

Financer son doctorat

Le financement de la thèse est très souvent un pré-requis pour l'inscription en doctorat.

- **Le contrat doctoral**, nouveau dispositif public de financement des études doctorales, remplace depuis avril 2009 les anciennes allocations de recherche ; il renforce la dimension d'expérience professionnelle de recherche attachée à la formation doctorale. Ouvert à tous les titulaires d'un Master ou diplôme équivalent, sans condition d'âge, il est d'une durée de 3 ans et offre toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail ainsi qu'une rémunération avec un minimum garanti (de 1650 à 2000 euros brut environ). Il est identique pour tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et ce sont les écoles doctorales qui en organisent le recrutement.

- **Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)**

Les CIFRE permettent à de jeunes chercheurs de réaliser leur thèse en entreprise en menant un programme de recherche et développement en liaison avec une équipe de recherche extérieure à l'entreprise. Le doctorant doit être titulaire d'un Master ou d'un diplôme d'école d'ingénieur.

www.anrt.asso.fr

- **La cotutelle internationale de thèse**

Régie par une convention entre deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français, l'autre étranger, elle permet au doctorant de préparer sa thèse dans son pays et en France avec des modalités précises :

- les doctorants effectuent leurs travaux sous la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des pays concernés ;



- la préparation de la thèse s'effectue par périodes alternées entre les établissements ;

- la langue dans laquelle est rédigée la thèse est définie par la convention ;
- la thèse donne lieu à une soutenance unique mais le doctorant reçoit deux diplômes.

La cotutelle de thèse est en principe assortie d'une aide financière qui sert prioritairement aux frais occasionnés par la mobilité du doctorant.

- **La création des collèges doctoraux** qui réunissent des universités françaises et étrangères pour l'échange de doctorants vient encore appuyer ce dispositif d'aide à la mobilité

www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/

www.campusfrance.org
 > Trouvez votre formation
 > niveau Doctorat

La totalité des écoles doctorales et de leurs unités de recherche sont accessibles à partir d'un moteur de recherche bilingue français/anglais (20 000 mots clefs et 80 thématiques disciplinaires).

Des fiches spécifiques par école doctorale viennent compléter l'information.

www.campusfrance.org
 > Financez vos études

Trouvez votre financement grâce au moteur de recherche CampusBourse.



Les universités

La France compte plus de 2,2 millions d'étudiants.
2/3 des étudiants sont inscrits dans les universités.

Contrairement aux pays anglo-saxons, la part de l'enseignement privé reste faible en France (inférieure à 15%).

Financées par l'État, les 83 universités publiques sont réparties sur tout le territoire, de la Sorbonne (fondée en 1257) à Paris, au campus high-tech de Nice-Sophia-Antipolis.

Les universités couvrent l'ensemble des disciplines

Les sciences - mathématiques, chimie, physique, biologie... - les technologies - informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux... - les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).



La recherche, une composante structurelle des universités

Animées par 62 000 enseignants-chercheurs, 295 écoles doctorales assurent la formation à la recherche en étroite liaison avec plus de 1 200 laboratoires de recherche. Les écoles doctorales françaises sont depuis toujours très ouvertes à l'international : sur 67 000 doctorants en 2008, plus de 25 000 étaient des doctorants étrangers.

L'Université a su répondre aux besoins du monde moderne en développant des filières technologiques et des diplômés à finalité professionnelle

L'ouverture, de plus en plus affirmée, au monde de l'entreprise et à l'international, vient professionnaliser les cursus proposés :

- **les formations d'ingénieur** délivrent environ 60% des titres d'ingénieur en France ;
- **plus de 700 spécialités en Licence professionnelle ;**
- **les formations de techniciens**, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui offrent plus de 25 spécialités ;
- **les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- **les sciences politiques et l'économie** avec les Instituts d'Études Politiques (IEP) ;
- **le journalisme et la communication** : avec par exemple, l'École des Hautes Études en Sciences de l'Information et de la Communication (CELSA), le Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de l'université de Strasbourg...

À noter

Les diplômes d'Université (DU)

Sous des appellations variées -Diplôme d'Université (DU), Diplôme d'Études Supérieures d'Université (DESU), ces diplômes sont créés par les universités pour répondre soit aux orientations spécifiques d'une université, soit à un besoin économique régional. Il existe une grande diversité de DU en niveau, durée et spécialisation. **Les DU ne sont pas des diplômes nationaux**, validés par l'université, ils peuvent être l'opportunité pour un étudiant étranger d'acquérir une spécialisation et une expérience universitaire dans un domaine précis.

Les études de médecine, pharmacie et

odontologie sont assurées par des universités qui fonctionnent en étroite partenariat avec des hôpitaux importants, les CHU (centres hospitaliers universitaires), qui adaptent un programme commun officiel.

Modalités d'accès des étrangers aux études de médecine

Aucun accès direct n'est possible en cours de cursus de médecine générale. Un étranger non citoyen de l'Union européenne n'ayant pas encore obtenu de diplôme de médecine dans son pays doit, quel que soit son niveau d'études, suivre la 1^{ère} année du 1^{er} cycle (PCEM1) et passer le concours de fin d'année. S'il réussit ce concours, il intègre alors le niveau qu'il avait atteint dans son pays, après examen de son dossier pour établir le niveau d'équivalence. Il est également possible de passer « le concours d'internat de médecine à titre étranger », mais le nombre de place est très réduit (renseignements auprès de l'ambassade de France de votre pays).

En ce qui concerne la spécialisation, des diplômes sélectifs ont été mis en place pour les étudiants et médecins étrangers : à partir de la rentrée 2010, le DFMS, Diplôme de formation médicale spécialisée (1 à 2 ans) et le DFMSA, Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (6 mois à 1 an), remplacent les anciennes AFS (attestation de formation spécialisée) et AFSA (attestation de formation spécialisée approfondie). Ils sont mis en place avec le pays d'origine de l'étudiant, dans lequel ils sont reconnus.

Toutes ces études requièrent un bon niveau de français, dont la certification peut être demandée.

www.campusfrance.org

>trouvez votre formation

>Les Fiches Domaines >Médecine



Les Grandes Écoles

5 écoles françaises parmi les
10 meilleurs Masters en management (*Financial Times* 2009)
et 3 parmi les 100 meilleurs MBA (*The Economist* 2008)

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau et demeurent très sélectives.

Ces écoles accueillent 100 000 étudiants.

Les Grandes Écoles délivrent des diplômes de niveau Bac+5 avec le grade de Master reconnu par l'État

Elles proposent également des diplômes intermédiaires et offrent des spécialisations : Bachelor (Bac + 3 ou 4), Master of Science – MSc (Bac + 4 ou 5 années), MBA (Master of Business Administration), Mastère Spécialisé – Ms (Bac + 6 années).

Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Écoles (admission sur concours après 2 années de classes préparatoires pour un cursus de 3 ans) a évolué pour s'adapter aux besoins professionnels modernes.

Spécialement conçues pour les étudiants étrangers, des admissions parallèles sur titre sont proposées, avec des cursus qui varient de 2 à 5 ans selon le niveau d'entrée accordé par l'établissement. Quelques Grandes Écoles recrutent aussi directement après le baccalauréat ou équivalent.

Les formations d'ingénieur

La France compte environ 200 écoles d'ingénieurs, publiques et privées, qui couvrent tous les domaines des sciences de l'ingénieur. Elles présentent des caractéristiques communes, gages de qualité du diplôme d'ingénieur qui confère le grade de Master. **Le diplôme d'ingénieur est un diplôme national et permet l'inscription en thèse de doctorat.** Selon les écoles, la formation peut être généraliste ou plus spécialisée (agronomie, chimie, biologie, informatique, etc.).

Les frais d'inscription dans les écoles d'ingénieurs publiques sont d'environ 500 euros par an.



Les formations en commerce et management

Toutes les grandes écoles de commerce et de gestion, 200 environ, sont reconnues par l'État, et peuvent en plus bénéficier d'autres reconnaissances officielles :

- le « visa » délivré par le ministère de l'Éducation nationale ;
- l'inscription au Chapitre des Grandes Écoles délivrée par la Conférence des Grandes Écoles.

Les écoles de commerce et de gestion, très nombreuses et de différents niveaux, proposent des filières et des pédagogies adaptées à l'évolution de l'environnement économique et aux nouvelles pratiques du management, souvent articulées autour de stages et d'échanges internationaux.

Pour les concours d'entrée, une grande majorité des écoles se regroupe et présente des épreuves communes. Environ 190 écoles recrutent juste après le baccalauréat.

Elles sont en grande majorité privées et les frais de scolarité varient en général entre 4 500 et 7 000 euros par an.

À noter

Les labels CGE, EQUIS, AACSB et AMBA des Écoles de Commerce et de Gestion, gages d'une adéquation aux standards internationaux, sont attribués aux écoles ou aux diplômes délivrés. Ils certifient une reconnaissance internationale.

Les Grandes Écoles concernent également les filières de l'administration publique (ENA), de la défense, de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les Écoles Normales Supérieures ou encore les filières agronomique ou vétérinaire.

Les Écoles Normales Supérieures

Il existe 4 Écoles Normales Supérieures, à Paris, Cachan et Lyon (sciences et lettres). Elles forment des enseignants et des chercheurs de haut niveau, tant dans les disciplines littéraires que scientifiques.

Pour les étudiants étrangers, la sélection se fait sur dossier et concours avec un niveau Licence.

Pour les étudiants européens, il existe un concours spécifique E.N.S.-Europe.



Les Écoles d'architecture

Les études d'architecture s'inscrivent désormais dans le schéma européen d'harmonisation sur la base du LMD (Licence, Master, Doctorat) :

- un premier cycle d'études d'une durée de 3 ans mène au diplôme d'études en architecture conférant le **grade de Licence** ;
- un deuxième cycle d'études d'une durée de 2 ans mène au diplôme d'État d'architecte conférant le **grade de Master** ;
- l'acquisition du **HMONP** (Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en Nom Propre), seul titre autorisant l'architecte à déposer un permis de construire, requiert une sixième année d'études et de stage.
- un troisième cycle d'études permet l'acquisition de différents masters spécialisés ou la préparation d'un doctorat d'architecture dans différents laboratoires de recherche en co-habilitation avec l'Université :

www.archi.fr/RECHERCHE



Les 20 écoles d'architecture relevant du ministère de la Culture délivrent des diplômes nationaux et sont sous tutelle du ministère de la Culture.

www.archi.fr/ECOLEs

Deux autres écoles sont habilitées à délivrer des diplômes reconnus équivalents

- l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg (ancienne ENSAIS), établissement public.
- l'École spéciale d'architecture (ESA), établissement privé.

www.esa-paris.fr

Les Écoles d'art

Les **Écoles Supérieures d'art ou d'arts appliqués** sont des établissements publics de haute qualité qui délivrent des diplômes nationaux garantis par l'État (DNAP ou DNSEP), après 3 et 5 années d'études. Après une première phase générale dans les disciplines artistiques, elles offrent 3 domaines de spécialisation : art, design ou communication visuelle.



Les **écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de commerce** (dites « écoles consulaires ») délivrent des certificats ou des titres : ceux qui ont été évalués et dont la qualité est garantie sont enregistrés au Répertoire National de Certification Professionnelle (www.cncp.gouv.fr) et classés selon le niveau d'emploi auquel ils permettent de prétendre. Toutes ont un mode de recrutement sélectif (concours ou entretiens).

Plus d'infos

- www.campusfrance.org
- > trouvez votre formation
- > les Fiches Domaines
- > Art
- www.culture.gouv.fr/
- > infos pratiques
- > formation

CampusArt
www.campusart.org

La candidature en ligne dans les 60 écoles d'art françaises du réseau CampusArt

Le réseau CampusArt offre un choix d'environ 200 formations artistiques au niveau Licence ou Master. Un seul dossier en ligne permet aux étudiants étrangers ayant étudié les arts pendant 3 ans d'adresser leur candidature à l'ensemble des établissements du réseau et d'en suivre l'évolution jusqu'à la réponse d'admission.

Les autres établissements Lycées, écoles et instituts spécialisés

Plus de 7 000 sections de techniciens supérieurs (STS) sont implantées dans les lycées

Elles préparent, en deux ans après le baccalauréat, au BTS, dans 145 spécialités (dans les domaines industriel, tertiaire, artistique). Certains lycées proposent par ailleurs des **préparations à l'entrée aux grandes écoles (CPGE)** dans les domaines littéraires et scientifiques. Comme pour les STS, l'admission y est sélective.

Les **écoles dites spécialisées** viennent compléter l'offre de formation supérieure française dans des secteurs très spécifiques, à finalité professionnelle, comme le tourisme, le paramédical, les carrières sociales, la communication, la gastronomie, la mode, etc.

Ces établissements délivrent des diplômes d'État ou des diplômes et certificats d'établissement. La durée des études y est de 2 à 5 ans et l'admission se fait sur concours ou sur dossier.



Venir étudier en France

Que ce soit au niveau Licence, Master ou Doctorat, il est nécessaire de bien définir son projet d'études et sa finalité afin de pouvoir choisir le cursus et le type d'établissement d'enseignement supérieur adaptés.
Une réelle adéquation de niveau et de contenu avec le parcours antérieur augmente les chances d'admission.



**S'informer
pour bien choisir**

www.campusfrance.org

Avec plus de 200 000 visites par mois, le site de l'agence CampusFrance offre un accès unique à toute l'information liée à la préparation du séjour d'études en France.

Cette information est relayée de façon spécifique et dans la langue du pays dans plus de 30 pays.

www.campusfrance.org

>CampusFrance dans mon pays

Une des richesses de l'enseignement supérieur français tient à la diversité des parcours et des formations dans une même filière. Il existe partout sur le territoire français des établissements de très grande qualité, dans tous les domaines : universités, mais aussi écoles de management, écoles d'ingénieurs et écoles d'art de premier plan.

La richesse et la diversité de l'enseignement supérieur français assurent le choix d'une formation adaptée à tous les parcours et à tous les besoins.



Le choix de la formation

CampusFrance, un dispositif complet d'information

www.campusfrance.org
>trouvez votre formation

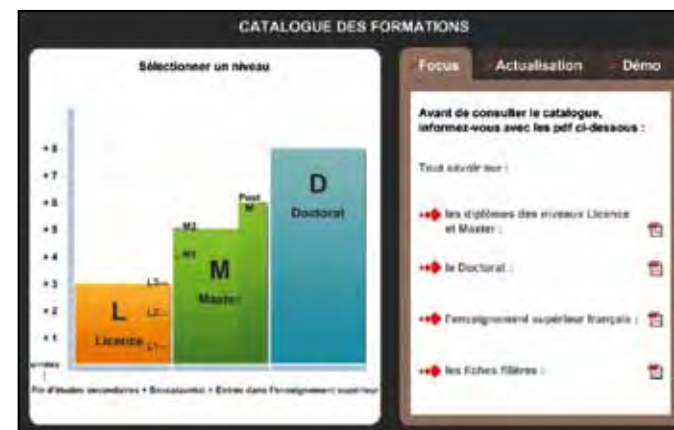
Le Catalogue en ligne des formations supérieures françaises présente 36 000 formations dans plus de 6000 établissements d'enseignement supérieur, du niveau Licence au niveau Doctorat.

Un moteur de recherche performant permet une recherche spécifique par mot clé, domaine et région et pour chaque niveau : Licence, Master, Doctorat. Il donne également un accès direct au site de l'établissement choisi et propose une information synthétique sur celui-ci. Cette information est complétée par des fiches de présentation sur le domaine d'études, les prestations d'accueil ou encore les écoles doctorales.

www.campusfrance.org
>trouvez votre formation
>Programs taught in English

De nombreuses formations sont désormais enseignées en anglais, notamment dans les domaines suivants : commerce et management, droit et économie, ingénierie et technologies, sciences naturelles et environnement, agriculture, art, design et mode.

Le catalogue CampusFrance des formations supérieures enseignées en anglais présente la liste commentée pour près de 600 formations accessibles aux étudiants anglophones.



Les Espaces CampusFrance :
113 bureaux CampusFrance dans 80 pays
pour un accompagnement personnalisé

Les Espaces CampusFrance permettent aux étudiants de s'adresser en direct à des professionnels pour mener à bien leur projet d'études en France.

Les responsables des Espaces CampusFrance ont pour mission de répondre à toutes les questions des étudiants intéressés par l'offre de formation française, de la recherche d'information jusqu'à la pré-inscription. Ils apportent une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix pour une formation adaptée, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission.

www.campusfrance.org
>CampusFrance dans mon pays

Parler français pour étudier en France ?

• Pour s'inscrire en première ou deuxième année à l'université (L1 et L2) ou en école d'architecture, les candidats étrangers (hors Union européenne) suivent une procédure particulière (DAP) et doivent justifier de leur niveau de français, soit par un test de langue (TCF-DAP ou TEF), soit par un diplôme (DELF/DALF).

> Pour l'inscription en 3e année de Licence, en Master, en Doctorat ou dans les Grandes Ecoles, chaque institution est libre de fixer ses critères de niveau de français.

> Pour certaines formations enseignées en anglais, un niveau minimum de français peut être exigé par les établissements.

www.campusfrance.org
>Trouvez votre formation
>Étudier le français
>Compétences en français



S'inscrire dans un établissement supérieur français

En France, les frais d'inscription à l'université et dans les établissements publics (de 170 € à 550 € par an) sont parmi les moins élevés du monde, la majeure partie du coût réel étant prise en charge par l'État (de 8000 à 14000 euros par an par étudiant). Ainsi tout étudiant étranger, au même titre qu'un étudiant français, grâce à ce dispositif national, bénéficie de ce financement et de la garantie qu'il constitue pour la qualité des diplômes français.

L'inscription dans un établissement supérieur français s'effectue en 3 étapes

• **Obtention de l'attestation d'admission** dans l'établissement supérieur choisi, nécessaire pour obtenir le visa d'entrée sur le territoire français.

• **Inscription administrative qui valide l'admission.**

Elle s'effectue, à l'arrivée en France, dans l'établissement d'enseignement. Elle est conditionnée par le paiement des droits d'inscription. Le certificat de scolarité et la carte d'étudiant constituent les preuves de cette inscription.

• **Inscription pédagogique, gratuite.** Sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission : choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen.

À noter : les étudiants étrangers souhaitant s'inscrire en première année à l'université suivent une procédure particulière : inscription via le site

www.admission-postbac.fr pour les titulaires d'un baccalauréat français, procédure DAP dite des « dossiers blancs » pour les autres (téléchargeables à partir du site www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > « enseignement supérieur »).

À savoir

Il n'y a pas d'équivalence réglementaire entre les diplômes étrangers et les diplômes français. La demande d'équivalence qui permet d'évaluer le nombre d'années d'enseignement supérieur français correspondant aux études effectuées dans le pays d'origine se met en place au moment de la demande d'admission par l'établissement. Elle peut prendre en compte également les expériences professionnelles dans le domaine concerné.

Seul l'établissement d'accueil est habilité à accepter l'admission et à déterminer le niveau de cette admission.

En France, la majeure partie du coût réel des études dans l'enseignement supérieur public est prise en charge par l'État, pour les étudiants étrangers comme pour les étudiants français.



Droits d'inscription dans les établissements français d'enseignement supérieur

En France, les droits de scolarité annuels dans les établissements publics sont fixés par l'État.

2009-2010

- 171 euros pour les étudiants en Licence,
- 231 euros pour les étudiants en Master,
- 350 euros pour les étudiants en Doctorat,
- 550 euros pour les étudiants en Ecoles d'ingénieurs.

À ces prix peuvent s'ajouter des frais supplémentaires pour des prestations spécifiques ou pour certains programmes et l'adhésion obligatoire à la sécurité sociale étudiante.

Le coût des inscriptions dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, est plus élevé (elles varient en général entre 3 000 et 10 000 euros par an).

Dans 32 pays, les Espaces CampusFrance animent un dispositif de demande d'inscription en ligne, passage obligé d'un projet d'études en France.

L'accès en ligne permet à l'étudiant via son espace personnalisé :

- de présenter un seul dossier de candidature en ligne à plusieurs établissements ;
- de suivre l'évolution de son dossier en ligne, depuis la demande d'admission jusqu'à l'obtention du visa ;
- de dialoguer avec CampusFrance.

Cet accompagnement se conclut par un entretien personnalisé permettant à l'étudiant de présenter son projet d'études, avec le passage éventuel d'un test de français.

Cette procédure en ligne prend en charge également la démarche de demande de visa.

Pays concernés : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Canada, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam

www.campusfrance.org

> mon dossier électronique



Bourses et financements

Il existe de nombreuses possibilités de financer votre séjour d'études ou de recherche en France.

Le nouveau moteur de recherche bilingue CampusBourse accessible sur le site www.campusfrance.org facilite votre recherche de financement.

LES BOURSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Chaque année, le ministère français des Affaires étrangères et européennes propose près de 20 000 bourses (soit un budget d'environ 95 millions d'euros en 2009). Ces bourses peuvent couvrir différentes prestations : couverture sociale, allocation d'entretien, frais de formation, frais de voyage, ...

Les bourses des ambassades de France à l'étranger

Quel que soit leur pays de résidence ou le type de bourse, les candidats doivent, avant leur départ et au moins un an à l'avance, s'adresser directement au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France du pays de résidence.

- Les «bourses d'études» sont destinées aux étudiants souhaitant s'inscrire dans le cycle régulier d'un établissement d'enseignement supérieur en vue de l'obtention d'un diplôme. Priorité est donnée aux niveaux Master (53%) et Doctorat (34%).
- Les «bourses de stage», d'une durée de 3 à 12 mois, sont accordées en vue d'une formation, d'un perfectionnement ou d'études de spécialisation professionnelle. Il peut également s'agir de bourses linguistiques ou de stage pédagogique de courte durée.

- Les «bourses de séjour scientifique de haut niveau», d'une durée d'un à 3 mois, sont attribuées dans le cadre de programmes de recherche et d'échanges culturels, scientifiques, techniques ou industriels de haut niveau.

Les programmes spécifiques

- Les «bourses d'excellence Eiffel» permettent de financer des formations de niveau Master ou des mobilités de dix mois dans le cadre d'une co-tutelle ou co-direction de thèse. Trois domaines d'études sont concernés : sciences, économie-gestion, droit et sciences politiques. Les candidatures sont présentées par les établissements français et non par les étudiants eux-mêmes.

www.diplomatie.gouv.fr

> Actions de la France > Enseignement supérieur
> Étudier en France/Bourses > Bourses d'excellence « Eiffel »

- Les «bourses d'excellence Major»

Le programme Major finance des formations jusqu'au niveau Master à des élèves étrangers des lycées français à l'étranger ayant obtenu mention Bien ou Très bien au baccalauréat.

www.diplomatie.gouv.fr

> Actions de la France > Enseignement supérieur
> Étudier en France/Bourses > Bourses d'excellence Major

- Les bourses «Quai d'Orsay-Entreprises» sont financées en partenariat avec des grandes entreprises françaises comme Thalès, Orange ou DCNS. Elles sont destinées aux étudiants de niveau Master des pays



émergents, dans les domaines suivants : sciences de l'ingénieur, économie, gestion.

www.diplomatie.gouv.fr

> Actions de la France > Enseignement supérieur
> Étudier en France/Bourses > « Quai d'Orsay / Entreprises » :
Les programmes de bourses cofinancées

LES FINANCEMENTS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Les Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) permettent aux doctorants d'effectuer leur thèse de doctorat en entreprise, en liaison avec un laboratoire de recherche. Il perçoit un salaire minimum de 23 484 € annuel brut. Ces CIFRE sont gérées par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie).

www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/accueil.jsp

- Les doctorants inscrits en cotutelle de thèse peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité (de 4 500 à 5 100 €) destinée à couvrir les frais engendrés par la cotutelle. Les appels d'offres sont gérés par les établissements.

- Le contrat doctoral

Depuis 2009, le contrat doctoral remplace les anciennes « allocations de recherche ». Ce contrat à durée déterminée de trois ans, géré par les écoles doctorales, apporte toutes les garanties sociales d'un contrat de travail. Sa rémunération minimale varie d'environ 1650 € à 2000 € brut, selon que le doctorant se consacre uniquement à la recherche ou participe à d'autres activités (enseignement, expertise).

LES PROGRAMMES EUROPÉENS

- Le programme Erasmus, propose des bourses d'études ou de stage de 3 à 12 mois aux étudiants européens en mobilité encadrée au sein de l'Union Européenne.

www.education.gouv.fr/cid1012/programme-erasmus.html

- Les programmes conjoints de masters et doctorats Erasmus Mundus sont organisés par au moins trois établissements d'enseignement supérieur de différents pays. Les cours prévoient une période d'étude dans au moins deux établissements et conduisent à l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint. Dans ce cadre des bourses sont offertes aux étudiants, doctorants et universitaires de haut niveau.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20199/programme-erasmus-mundus.html

LES BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

L'Agence Universitaire de la Francophonie propose des bourses de mobilité entre ses 635 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres. La priorité est accordée à la mobilité Sud/Sud.

www.auf.org/actions/bourse-mobilite/bourses-pour-etudiants/accueil.html

Le nouveau moteur de recherche bilingue CampusBourse facilite votre recherche de financement

Accessible sur le site www.campusfrance.org, CampusBourse permet une recherche multicritères, en français et en anglais, sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers: plus de 500 programmes nationaux (institutions gouvernementales françaises, collectivités territoriales, entreprises, fondations, établissements d'enseignement supérieur ...) et internationaux (ambassades de France, institutions gouvernementales étrangères, institutions étrangères et multilatérales) sont présentés.

La recherche par mot-clé ou critère de recherche (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de sélectionner les programmes adaptés à votre profil. Des informations complètes et les contacts et liens vers les sites Internet des institutions responsables sont présentés pour chaque programme de financement.



La demande de visa

Il est conseillé d'envoyer sa demande le plus tôt possible et, dans tous les cas, 2 mois avant la date de début des cours.

Tous les étudiants non ressortissants des 30 pays de l'Espace Economique Européen, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de San-Marin et du Vatican, doivent obtenir un visa de long séjour pour suivre leurs études en France quand le séjour est supérieur à 3 mois.

Les demandes de visa se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence.

Le visa national long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) « étudiant » (>3 mois)

Depuis le 1^{er} juin 2009 le visa long séjour valant titre de séjour remplace l'ancien « visa long séjour étudiant ». Il est accordé aux étudiants étrangers désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur pour une durée supérieure à 3 mois. Ce visa dispense de souscrire une demande de carte de séjour auprès de la préfecture : **le nouveau visa vaut, en effet, titre de séjour pendant toute la durée de validité du visa, dès lors qu'il a été validé par l'OFII** (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration): il suffit pour cela d'effectuer **dès l'arrivée en France** (et au plus tard dans les trois mois suivant l'arrivée), une visite médicale auprès de l'OFII. <http://www.ofii.fr/>

Cas particuliers :

- Les doctorants bénéficiant d'un protocole d'accueil se verront délivrer un visa long séjour mention « scientifique ».
- Les étudiants algériens restent régis par un accord spécifique et ne sont pas concernés par le VLS-TS. Ils doivent donc demander un visa long séjour portant la mention « étudiant » et, à leur arrivée en France, faire une demande de carte de séjour d'un an renouvelable auprès de la préfecture de leur lieu de résidence.
- Les étudiants mineurs doivent demander un « Visa pour mineur scolarisé en France », qui nécessite la délivrance d'un titre de séjour en préfecture à l'arrivée en France.



Les visas court séjour (< 3 mois)

- **Le visa Schengen de court séjour, pour études ou stage**

Ce visa permet de venir étudier en France pour un séjour ne pouvant excéder trois mois. Ce visa (non renouvelable) dispense de titre de séjour sur le territoire français.

- **Le visa court séjour portant la mention "étudiant-concours"**

Ce visa permet de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture.

A noter

- Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant. Ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.
- Si vous devez suivre deux formations l'une après l'autre (une formation en français langue étrangère puis une formation académique par exemple), inscrivez vous à l'une et à l'autre avant de demander votre visa, afin que celui-ci vous soit accordé pour toute la durée de votre séjour d'études.

Les pays dotés d'une procédure en ligne obligatoire

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Canada, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam

Pour ces pays, une procédure de candidature à l'inscription dans un établissement d'enseignement français en ligne a été mise en place.

Elle doit être obligatoirement suivie pour l'obtention du visa.

Suite à l'entretien d'évaluation et dès réception de l'accord de pré-inscription, la demande de visa est déposée par l'étudiant et suivie par l'Espace CampusFrance.

www.campusfrance.org

> mon dossier électronique



Vivre en France

Étudier en France c'est aussi vivre en France et découvrir au quotidien les réalités de la culture et de l'art de vivre en France.



L'accès aux sports et à la culture

5 366 salles de cinéma - dont 140 multiplexes -, 33 300 représentations par an (théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux, scènes nationales et théâtres privés) et 1 200 musées rythment la vie quotidienne, aussi bien à Paris qu'en province. Enfin, festivals de musique, d'art lyrique et de danse et manifestations couvrant tous les domaines, de la science à la gastronomie en passant par le sport et la littérature viennent compléter cette offre culturelle mondialement réputée.

Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement.

Le statut d'étudiant facilite également la pratique des sports : il donne un accès privilégié aux installations sportives et les associations sportives sont très actives dans les écoles et universités.

Les établissements d'enseignement supérieur sont souvent au cœur de la cité : musées, librairies, cinéma, théâtres ou cafés ne sont jamais très loin.

Liens utiles

Le site du ministère de la culture www.culture.gouv.fr

Le site du ministère de la jeunesse et des sports www.jeunesse-sports.gouv.fr

TV5 Monde, la télévision internationale en langue française www.tv5.org

France 24, la chaîne française d'information internationale en continu (en français, anglais et arabe) www.france24.com

RadioFrance, les chaînes radiophoniques du service public www.radiofrance.fr

Radio France Internationale (RFI) (44 millions d'auditeurs dans le monde), www.rfi.fr

Le centre national de la cinématographie www.cnc.fr

Un accès
quotidien
et privilégié
aux sports et
à la culture.



Se loger en France

Avant d'entreprendre la recherche d'un logement en France, il est nécessaire de déterminer, en fonction de son statut, de ses moyens financiers et de la durée de son séjour, vers quel type d'hébergement s'orienter.

Le coût d'un logement reste élevé, mais les étudiants étrangers peuvent bénéficier d'aides au logement, au même titre que les étudiants français.

Les résidences universitaires

Situées sur les campus ou en ville, elles sont gérées par les CROUS (Centres régionaux des œuvres Universitaires et Scolaires). Elles proposent des chambres meublées d'environ 10 à 12 m², généralement bien équipées. Le loyer moyen se situe autour de 130 à 240 euros par mois. Le nombre insuffisant de résidences universitaires ne permet pas souvent d'obtenir une place, surtout à Paris. Ces places sont en effet réservées aux boursiers, avec une priorité pour les étudiants étrangers boursiers du Gouvernement français et aux étudiants ayant intégré un programme d'échange. www.cnous.fr (Centre national des œuvres universitaires et scolaires)

À noter : À la différence des universités publiques, les Grandes Écoles et les établissements privés disposent le plus souvent de résidences sur leurs campus. Les loyers sont en général compris entre 250 et 350 euros par mois.

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences privées, destinées aux étudiants, sont implantées dans les grandes villes. Elles se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire.

Le loyer varie de 600 à 700 euros/mois pour Paris et de 400 à 700 euros/mois en province.

Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE) : www.adele.org



La location dans le secteur privé

Ce type de location est assujéti à la présentation d'une caution qui garantit le paiement du loyer. Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels déclarés exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer. La colocation est une alternative qui se développe de plus en plus.

À noter : dans certains cas (étudiants boursiers du gouvernement français, salariés), l'Etat peut avancer le dépôt de garantie (caution) et se porter caution solidaire en garantie des loyers et charges du logement.

Le logement en famille

Plus adapté à des séjours courts, il permet de louer une chambre meublée « chez l'habitant ». Le coût par semaine à Paris varie de 200 euros (petit déjeuner compris) à 300 euros (incluant petit déjeuner et le repas du soir) ; il est moins élevé dans les villes de province.

Les aides au logement

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) : **L'allocation de logement à caractère Social (ALS)** et **l'aide personnalisée au logement (APL)**. Le montant de l'allocation est variable, fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail.

Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : www.caf.fr

www.campusfrance.org

> Séjourner en France

> Se loger



Travailler en France

La loi française autorise le travail des étudiants étrangers

Pendant les études

Au même titre que les étudiants français, **les étudiants citoyens des Etats de l'espace économique européen ou suisses** peuvent librement exercer toute activité professionnelle durant leurs études en France. À condition de remplir l'obligation d'assiduité de leurs études, ces étudiants peuvent cumuler une activité salariée avec le bénéfice d'une bourse. Depuis le 1^{er} juillet 2007, la loi française autorise le travail des **autres étudiants étrangers** selon les modalités suivantes :

Le titre de séjour (VLS-TS validé par l'OFII ou carte de séjour) portant la mention « étudiant » donne droit à l'exercice, à titre accessoire, d'une activité professionnelle salariée dans de **60% de la durée de travail annuelle (soit 964 heures par an), sans autorisation administrative préalable.**

A noter : Les heures de stage, rémunérées ou non, effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées.

À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 8,82 euros brut.

- Cas particuliers : Les doctorants, les étudiants en contrat d'apprentissage (à partir du niveau Master), les personnes faisant fonction d'interne en médecine, les ressortissants algériens (qui bénéficient

d'une convention bilatérale), et les ressortissants des pays nouvellement entrés dans l'Union européenne (Bulgarie et Roumanie) relèvent toujours du régime de l'« Autorisation provisoire de travail » (APT), à solliciter auprès de la préfecture.

Après obtention du diplôme

• L'autorisation provisoire de séjour de 6 mois

Les étudiants étrangers en France ayant obtenu un diplôme national de niveau Master 2 peuvent solliciter auprès de la préfecture une autorisation provisoire de séjour de 6 mois, non renouvelable, pour la recherche d'un emploi sur le territoire français en rapport avec les études suivies. Cette demande doit s'envisager 4 mois avant l'expiration du titre de séjour.

Suite à un recrutement par une entreprise, le changement de statut d'étudiant à salarié **est réservé aux étudiants présents en France depuis au moins un an. Il nécessite une procédure spécifique, à réaliser 2 mois avant l'expiration du titre de séjour, sur présentation d'un contrat de travail ou d'une proposition d'embauche émanant d'une entreprise française.**

www.campusfrance.org
 > Séjourner en France > Travailler en France
www.immigration.gouv.fr
www.service-public.fr
 > Etranger - Europe > Etrangers en France
www.travail-solidarite.gouv.fr

S'assurer en France

Les assurances obligatoires

Sécurité sociale et assurance maladie

- **Les étudiants issus des Etats tiers** (hors Espace Economique Européen) âgés de moins de 28 ans au 1^{er} octobre qui suivent une formation de plus de 3 mois dans un établissement d'enseignement agréé, sont automatiquement affiliés au **régime étudiant de la Sécurité Sociale** (système de protection sociale français). Cette adhésion se fait dans l'établissement d'enseignement au moment de l'inscription administrative. Le montant de l'inscription pour l'année est d'environ 195 euros (certains étudiants, boursiers notamment, sont exonérés de ces droits).

Au-delà de 28 ans, ces étudiants doivent s'affilier à la Sécurité sociale via la **Caisse primaire d'Assurance Maladie** (CPAM) la plus proche de leur domicile (toutes les adresses sur le site de la Sécurité sociale www.ameli.fr).

- **Les étudiants issus d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen ou de Suisse** bénéficient de la Sécurité sociale française, sans payer de cotisation sociale, dès lors qu'ils se munissent d'une **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** couvrant toute l'année universitaire.

- Pour tous les **autres étudiants** (durée d'études de moins de 3 mois, étudiants dans un établissement non agréé), une assurance maladie personnelle volontaire doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée. En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.



La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70% des dépenses de maladie. Des mutuelles d'assurance spécifiquement dédiées aux étudiants peuvent venir compléter ce montant.

Les deux principales sont :

La Mutuelle des Étudiants www.lmde.fr, présente sur tout le territoire français ;

L'USEM qui regroupe 10 mutuelles étudiantes régionales www.usem.fr.

L'assurance multirisque habitation

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie... Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées.

L'assurance multirisque habitation **inclut l'assurance responsabilité civile**, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

À noter : en fonction des différentes situations, il est également possible de souscrire à d'autres assurances complémentaires (assurance rapatriement, assurance véhicule, liée à un sport...).



Combien coûte... ?

Compte tenu des nombreuses réductions attachées au statut d'étudiant, la moyenne pour un budget mensuel se situe entre 800 euros en province et 1 000 euros à Paris.

Repas – nourriture

- au restaurant universitaire : 2,90 euros
- dans un « fast-food » : 7 euros
- un restaurant de quartier : entre 10 et 20 euros
- un sandwich : entre 3 et 5 euros
- un café : 1 à 2 euros
- une baguette de pain : 0,80 euro
- un croissant : 1 euro
- un camembert : 2 euros
- 6 œufs : 1,50 euros
- 1 litre de lait : 1,20 euros
- 1kg de pommes de terre : 1,20 euros
- 1 kilo de riz : 1,90 euros

Culture, loisirs

- une entrée au cinéma tarif étudiant : 6,80 euros
- une entrée au musée : de 5 à 10 euros
- une place de théâtre : de 10 à 30 euros
- un journal : 1,20 euros
- une nuit en chambre d'hôtel de bon confort (**): 60 euros
- une entrée à la piscine : 2,50 euros
- Lecteur MP3 : de 30 à 150 euros
- Lecteur DVD : de 50 à 150 euros

Transport

- une carte mensuelle de transport à Paris : de 56 (Paris intra-muros) à 122 euros (lointaine banlieue)
- un aller-retour Paris-Nice en TGV : 135 euros
- 1 litre d'essence : 1,20 euros

À noter : ces prix sont donnés à titre indicatif. Ils sont souvent moins élevés en province.

Le budget mensuel moyen se situe entre 800 euros en province et 1 000 euros à Paris.



L'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français dans le monde.

La mise en œuvre d'un projet d'études à l'étranger est une démarche en plusieurs étapes. CampusFrance accompagne l'étudiant à chacune de ces étapes : information, aide au choix des formations et des établissements, financement du projet (bourses et autres financements), demande d'admission, demande de visa, préparation au départ...

L'accompagnement en ligne www.campusfrance.org relayé de façon spécifique et dans la langue du pays dans plus de 30 pays

Avec 200 000 visites par mois, le site de l'agence CampusFrance offre un accès unique à toute l'information liée à la préparation du séjour d'études en France.

> Trouvez votre formation

Le catalogue en ligne permet, grâce à un moteur de recherche performant, de choisir sa formation parmi les 36000 proposées, aux niveaux Licence, Master et Doctorat. Pour chaque niveau et filières, des informations synthétiques sont proposées

sous forme de fiches thématiques (domaines, établissements, écoles doctorales, accueil...).

Une recherche spécifique est proposée pour les programmes enseignés en anglais.

> Financez vos études : le moteur de recherche CampusBourse

CampusFrance a développé un moteur de recherche bilingue français/anglais, qui facilite la recherche de financement, grâce à une recherche multicritères sur plus de 500 programmes de bourses nationaux et internationaux. Ce moteur de recherche est complété par une description détaillée de chaque programme.



Retrouvez tous les Espaces CampusFrance
www.campusfrance.org
> CampusFrance dans mon pays

> Séjourner en France

Le site présente aussi toutes les informations pratiques liées à chaque étape de la mise en place de votre projet d'études : modalités d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, visas, vie en France, apprentissage du français, accueil, logement, etc.... Vous pouvez également y suivre toutes les actualités de l'agence, des événements ou manifestations en cours ou en préparation dans votre pays.

> Le suivi personnalisé dans les Espaces CampusFrance

113 Espaces CampusFrance dans 80 pays apportent une aide concrète et un suivi de qualité à la mise en œuvre d'un projet d'études en France : analyse du projet et orientation vers une formation, aide à la constitution du dossier de candidature et suivi avec les établissements jusqu'à la réponse d'admission (ou de non-admission).

Dans 32 pays, un dispositif d'inscription en ligne renforce leur présence auprès de l'étudiant : les Espaces CampusFrance à «procédure CEF» (Centre pour les Etudes en France) constituent un passage obligé d'interface et d'accompagnement de l'étudiant auprès des établissements pour la mise en œuvre des démarches d'admission et la demande de visa.

Estudar
Estudiar
na França
en Francia



Sur la Toile...

- ◆ CampusFrance : Toute l'information et l'accompagnement pour un projet d'études en France www.campusfrance.org
- ◆ Ministère des Affaires étrangères et européennes : démarches pour venir en France, adresses des consulats, ambassades, alliances françaises, bourses pour étudiants étrangers : www.diplomatie.gouv.fr
- ◆ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/
- ◆ Europa, le portail de l'Union Européenne : http://europa.eu/index_fr.htm
- ◆ CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires) : Informations sur les bourses, les résidences universitaires, les restaurants universitaires : www.cnous.fr
- ◆ Egide (mobilité internationale, bourses) : www.egide.asso.fr
- ◆ Centre de reconnaissance académique et professionnelle des diplômés : www.ciep.fr/enic-naricfr
- ◆ Inscription en première année à l'université pour les titulaires du baccalauréat : www.admission-postbac.fr

Formations

- ◆ Formations d'ingénieur
 - Conférence des directeurs d'écoles d'ingénieurs : www.cdefi.fr
 - Réseau n+i des écoles d'ingénieurs : www.nplusi.com
 - Réseau ParisTech (rassemblement de grandes écoles françaises en sciences et technologies) : www.paristech.org
 - Réseau Polytech (réseau national d'écoles d'ingénieurs polytechniques des universités) : www.polytech-reseau.org
- ◆ Conférence des Grandes Écoles : www.cge.asso.fr

◆ Labels Business Schools

- EQUIS (label européen attribué par la European Foundation for Management Development) : www.efmd.org/equis
- AACSB (label américain attribué par l'American Assembly of Collegiate Schools of Business) : www.aacsb.edu/accreditation
- AMBA (label attribué par l'Association des MBA de Londres (GB) aux MBA les plus célèbres) : www.mba-world.com

◆ Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) : www.ccip.fr

◆ Formations arts, culture et architecture

- Ministère de la Culture et de la Communication : www.culture.gouv.fr > infos pratiques > formation
- Réseau CampusArt : www.campusart.org
- Annuaire des écoles régionales d'art : www.andea.fr

◆ Formations à l'architecture

- 20 écoles d'architecture : www.archi.fr/ECOLEES
- INSA de Strasbourg : www.insa-strasbourg.fr
- Ecole Spéciale d'architecture : www.esa-paris.fr

◆ Formations du secteur de la mode (site de l'Union des industries textiles) : www.textile.fr

◆ Formations à l'agriculture : www.educagri.fr

- ◆ Formations à la santé
 - Ministère de la santé : www.sante.gouv.fr
 - Réseau des 28 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) : www.reseau-chu.org
 - Collège de médecine des hôpitaux de Paris : www.cmhp.asso.fr
 - École des Hautes Études en Santé Publique : www.ehesp.fr

◆ Ministère des Sports (Formations du secteur du sport) : www.jeunesse-sports.gouv.fr

◆ Filières francophones à l'étranger : www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Formations-suprecad-2.pdf

◆ Enseignement à distance

- CNED (Centre national d'enseignement à distance) : www.cned.fr
- FIED (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance) : www.fied-univ.fr
- Université numérique juridique francophone : www.unjf.fr
- Université Médicale Virtuelle Francophone : www.umvf.prd.fr
- Préparation linguistique, interculturelle et scientifique des étudiants non francophones pour leur poursuite d'études en France après licence : www.e-filipe.org
- Universités et Grandes Ecoles proposant des ressources pédagogiques en accès libre : <http://icb.u-bourgogne.fr/universitysurf/annuairecampuses-fr.html>
- Institut catholique de Paris (Philosophie et théologie, méthodologie) : www.icp.fr/propedis

Recherche

- Annuaire CampusFrance des écoles doctorales : www.campusfrance.org > trouvez votre formation > niveau Doctorat
- Fondation KASTLER (accueil en France des chercheurs étrangers) : www.fnak.fr
- Association Bernard Gregory (insertion professionnelle des jeunes docteurs) : www.abg.asso.fr
- ANDÈS (Association Nationale des Docteurs ès Sciences) : www.andes.asso.fr

Diplômes et tests de français

- Fiche CampusFrance : www.campusfrance.org > Trouvez votre formation > Étudier le français > Compétences en français
- CIEP (Centre international d'Études Pédagogiques -TCF - DALF - DELF) : www.ciep.fr
- CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - TEF et diplômes de français des affaires et des professions) : www.ccip.fr
- Alliance Française : www.alliancefr.org
- Répertoire des centres de formation en français langue étrangère en France : <http://www.qualitefle.fr>

Découvrir la France

- Maison de la France, site officiel du tourisme en France : <http://fr.franceguide.com>

- Portail cartographique de la France (IGN) : <http://www.geoportail.fr>
- Territoires d'Outre-Mer : www.outre-mer.gouv.fr
- Agence française pour les investissements internationaux - AFII : <http://www.invest-in-france.org>
- Bibliothèque Nationale de France (consultation de ses catalogues) : www.bnf.fr
- Le centre national de la cinématographie (CNC) : www.cnc.fr

Francophonie

- Agence Universitaire de la Francophonie : <http://www.auf.org>
- Organisation internationale de la francophonie : <http://www.francophonie.org>
- TV Monde, télévision francophone : <http://www.tv5.org>
- Radio France Internationale : <http://www.rfi.org>
- Actualité internationale 24/24 (en français, anglais et arabe) : www.france24.com
- Radio France, les chaînes radiophoniques du service public : www.radiofrance.fr

Vivre en France

◆ Travail

- Le portail de l'administration française : www.service-public.fr > Etranger - Europe > Etrangers en France
- Ministère de l'immigration : www.immigration.gouv.fr
- Ministère du travail : www.travail-solidarite.gouv.fr

◆ Logement

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : www.caf.fr
- Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE) : www.adele.org

◆ Santé

- Caisse primaire d'assurance maladie : www.ameli.fr
- La Mutuelle des Étudiants : www.lmde.fr
- USEM (regroupe 10 mutuelles étudiantes régionales) : www.usem.fr



Photos : © Ministère des Affaires étrangères et européennes
© Etablissements d'enseignement supérieur français